

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Matricule : 48.14 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : MAJD K.HADIJA

Date de naissance : 01/07/1959

Adresse : Hay El Jada rés. El Feijy imm. F n° 2 Ben mousa Casablanca

Tél. 06-78-99-43-62 Total des frais engagés : Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/03/2010 Age :

Nom et prénom du malade : Yame MAJD. ICHAOIJAT Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Vue de l'œil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à 5/03/2010 Le : /

Signature de l'adhérent(e) :

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03/21	2		250.00	 Dr. Alain Thibault Chirurgien Dentiste 100, Avenue de la France 51000 Reims 03 22 47 33 51 / 05 22 47

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Yacine Issaoui</i> 81, BD. Aïdar EL Ghaffari (Ex May Tariq) Sidi Bernoussi - Casablanca Tél: 05 22 73 14 17	02/04/2021					2980,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1er Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافيا
عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العين

70, زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 74 33 45 / 05 22 47 14 72

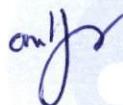
Casablanca, le الدار البيضاء، في

MAJD Khadija 1275/11

Casablanca, le mercredi 31 mars 2021

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Organiques



Oeil Droit : (90° -0,50) + 1,75 , Addition + 3,00

Oeil Gauche : (80° -0,75) + 1,75 , Addition + 3,00

Optique Issam
181, Bd. Abidar El Ghaffari (Ex. Hay Tarik)
Sidi Bernoussi - Casablanca
Tél: 05 22 73 14 17

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah
1er Etage, Casablanca
Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

MEDICALE ET SOLAIRE

181, Bd Abidar El Ghaffari (EX. Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél. : 05 22 73 14 17

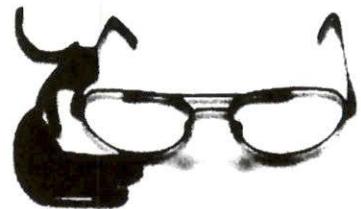
Registre de Commerce : 214.982

INP : 095450252

ICE : 001770371000031

Patente : 31643189

IF : 54502520



نظارات عصام
Optique ISSAM

Casablanca, le 02/04/2021
M MASSAD
KASSADIA

FACTURE N° 002504

Ordonnance de Mr. le Docteur

N° de nomenclature
Correspondant
A la prescription

OD = 1132
OG = 1132

VL. OD : axe 90 cyl -0,50 sph +1,75
OG : axe 80 cyl -0,50 sph +1,75

VP. OD : axe - cyl add sph +3
OG : axe - cyl add sph +3

QUANTITÉ	DÉSIGNATION	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
2	Montures <u>2f JYL</u>		<u>55,00</u>
	Verres <u>Préresni 106</u>		<u>243,00</u>
	<u>enfoncées blanc ø 66</u>		
	Etuis		
Total (en)			<u>2980,00</u>

La Présente Facture à la Somme de

Deux mille

Optique ISSAM

neuf cent cinquante vingt et un dirhams

81, Bd: Abidar El Ghaffari (Ex: Hay Tarik)

Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél: 05 22 73 14 17